

2 juillet 2012

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la résolution du 17 janvier 2012 de MM. Eric Bertinat, Olivier Fiumelli, Gary Bennaim, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros, renvoyée en commission le 30 janvier 2012, intitulée: «Rendons le parc des Bastions à la population genevoise».

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

Cette résolution urgente a été renvoyée en commission des pétitions le 30 janvier 2012.

La commission, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, a brièvement évoqué cette résolution lors de sa séance du 6 février et a décidé de la classer, avant de voter formellement son refus le 4 juin 2012.

Rappel de la résolution

Vu:

- l'installation du camp des «indignés» le 15 octobre 2011 devant le Mur des réformateurs (aujourd'hui sur la pelouse à droite de l'entrée);
- que dans notre pays, notre canton, notre ville il ne manque ni de lieux ni d'occasions d'exercer la liberté d'expression;
- la facilité avec laquelle on peut participer aux débats politiques dans notre pays;
- que l'espace public et notamment les parcs publics doivent être à la disposition de tous, ce qui nécessite un minimum de règles à respecter;
- le manque de volonté des «indignés» de déposer une demande d'autorisation d'utilisation du domaine public en bonne et due forme;
- que leur campement est la plupart du temps quasi vide;
- l'illisibilité de leurs revendications;
- la dégradation des pelouses du parc des Bastions et le coût de leur remise en état;
- que des constructions «en dur» apparaissent depuis quelque temps,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder à l'évacuation du campement des «indignés» du parc des Bastions.

Rappel des événements

C'est le 15 octobre 2011, au parc des Bastions, que les manifestants du mouvement dit «des indignés» ont planté leurs tentes. Ils sont décidés à s'installer dans ce parc, d'y passer l'hiver comme signe de refus et d'indignation du système capitalisme sans formuler de programme politique ni des revendications, mais avec une devise: «Résister pour mieux créer.»

Dans ce camp provisoire et improvisé se côtoient des SDF, des utopistes, des étudiants, des désœuvrés... Bien que cette occupation d'un parc public, qui plus est du parc des Bastions, en plein cœur de Genève, soit illégale, une première autorisation est accordée aux indignés pour occuper le parc par le magistrat en charge des constructions et de l'aménagement: M. Rémy Pagani.

Cette autorisation est donnée jusqu'au 31 décembre.

Dès le 31 décembre 2011, les indignés, n'ayant plus l'autorisation de rester au parc des Bastions, envoient un courrier daté du 8 janvier 2012 et adressé au conseiller administratif M. Rémy Pagani qui décide de leur prolonger leur autorisation jusqu'à fin janvier.

Chronologie des événements

- L'hiver 2011-2012, à Genève, a été particulièrement rigoureux et humide avec des vents tempétueux et des températures descendant à – 20°.
- La position de ces campeurs «improvisés» devient toujours plus difficile et les conditions insalubres s'aggravent.
- Les indignés installent des structures toujours plus imposantes, introduisent même des constructions en dur (panneaux en bois) et des chauffages (brase-ros).
- Le 17 janvier, au vu de l'ampleur que prend ce campement au cœur même de la ville, la résolution R-150 est déposée. Elle est remise à la commission des pétitions.
- Dans la nuit du 28 au 29 janvier, un homme trentenaire est retrouvé inanimé dans le camp des indignés et décède peu après son admission à l'hôpital, suite à son hypothermie et à la consommation de drogue et d'alcool.
- Le dimanche 29 janvier 2012, M. Pagani est informé de ce décès.
- Le lundi 30 janvier, lors du Conseil municipal de la Ville de Genève (personne n'est au courant du décès survenu au parc des Bastions) la résolution est renvoyée à la commission des pétitions.
- Le mercredi 1^{er} février (3 jours après le décès), jour de séance du Conseil administratif, le conseiller administratif informe ses collègues de ce décès.

- Le 6 février les indignés décident de lever le camp.
- Le 6 février au soir, à la commission des pétitions, le sujet perdant sa pertinence, les commissaires ont décidé de classer la résolution R-150.

Le 4 juin 2012, la résolution R-150 est reprise par la commission. Le président précise en effet que le classement de cette résolution n'a jamais été formellement voté. Or, pour rédiger le rapport, cette procédure est indispensable.

Vote de la commission

La résolution R-150 est refusée par 9 voix (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 2 LR, 2 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 MCG).

Il faut tout de même relever ici que le refus de cette résolution n'est pas lié, à proprement parler, au fond (certains conseillers municipaux auraient pu la soutenir), mais bien au fait que cette résolution est devenue obsolète dès le moment où les indignés ont quitté le parc de Bastions.

Ce refus a donc été justifié parce que cette résolution n'a plus d'objet.